

Opinion de l'auditeur

Suite à la réalisation du mandat de vérification comptable, madame Caroline Thériault, CPA auditrice, CA de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. formule son opinion indiquée à la page S6 du rapport financier 2019 qui se lit comme suit : À notre avis, les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri au 31 décembre 2019 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conclusion

En conclusion, la santé financière de la municipalité se porte très bien et le conseil municipal a toujours travaillé afin d'améliorer la qualité de vie des Philippéennes et Philippéens permettant un développement harmonieux tout en respectant les orientations gouvernementales. Nous demeurons ouverts à tout commentaire ou suggestion pour améliorer nos services offerts à la population. Je vous remercie de votre collaboration, de vos idées et MERCI de participer à la vie municipale !

Le maire de Saint-Philippe-de-Néri

Frédéric Lizotte

Téléphone : 418-300-0603

Courriel : mairestphilippe@gmail.com

Note complémentaire : Ce rapport a été déposé au conseil municipal lors de la séance du 2 juin 2020